

RÈGLEMENT MRC-278

Règlement imposant les taxes nécessaires pour rencontrer les dépenses
"ADMINISTRATION GÉNÉRALE" prévues pour l'exercice 2000.

GÉNÉRALITÉS

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 6 octobre 1999;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir une somme de 390 573 \$ représentant les coûts de l'administration générale attribués aux municipalités de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond prévoit des besoins spécifiques professionnels pour compléter des études relatives à la révision de son schéma d'aménagement;

ATTENDU QU'il est prévu par et pour la MRC de Drummond une subvention de 88 550 \$ du gouvernement du Québec applicable aux dépenses d'administration générale et à certaines conditions;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond prévoit l'obtention de subventions en support à l'engagement de professionnels;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond prévoit accumuler un surplus financier au 31 décembre 1999;

ATTENDU qu'il y a lieu de statuer sur la fréquence des réunions et/ou rencontres des comités et/ou tables de travail dûment mandatés, pour une meilleure gestion financière et prévoir à ce titre certains imprévus;

RÉPARTITION

ATTENDU QU'il est convenu de répartir les coûts de l'administration générale d'après la richesse foncière uniformisée 2000 des municipalités de la MRC de Drummond, telle que décrite à l'article 205.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement **MRC-278**, statué ce qui suit savoir :

- 1) Il sera et il est par les présentes, imposé sur tous les biens des municipalités de la MRC de Drummond une taxe suffisante pour produire un revenu minimum de 238 643 \$ représentant le coût non subventionné des dépenses d'administration générale; ladite taxe au taux de 0,00752 \$ par 100 \$ d'évaluation, sera répartie d'après la richesse foncière uniformisée, le tout suivant les tableaux no 1 et no 2 ci-annexés.
- 2) Il sera et il est par les présentes prévu un nombre de réunions et/ou rencontres de travail pour les comités et/ou organismes afin d'atteindre les buts établis au préambule des présentes soit :

Commission d'aménagement	:	3 réunions pour 3 membres
Comité d'aménagement	:	20 réunions pour 6 membres
Comité consultatif agricole	:	10 réunions pour 3 membres
Comité personnel	:	3 réunions pour 3 membres
Réseaux Plein Air Drummond	:	12 réunions pour 3 membres
La Solide de la MRC de Drummond	:	3 réunions pour 6 membres

Comité de Gestion des matières résiduelles	:	6 réunions pour 4 membres
Agence forestière Bois-Francs	:	6 réunions pour 1 membre
Comité directeur Forêt Drummond	:	3 réunions pour 3 membres
Comité multiressources Forêt Drummond	:	5 réunions pour 1 membre
CRCDCQ (C.E.)	:	6 réunions pour 1 membre
CRCDCQ (C.A.)	:	2 réunions pour 2 membres
Le Bloc Vert	:	2 réunions pour 1 membre
SDED (CLD Drummond)	:	4 réunions pour 2 membres
Table des Préfets	:	4 réunions pour 3 membres
Autres	:	3 réunions pour 1 membre (représentations et comités imprévus)

- 3) Il sera et il est par les présentes requis de toutes et chacune des municipalités de la MRC de Drummond les coûts ci haut prévus, en versements dus les premiers jours des onze (11) premiers mois de l'an 2000 (tableau no 2);
- 4) Les coûts excédentaires prévus seront comblés en appropriant l'excédent accumulé au 31 décembre 1999;
- 5) Il sera et il est par les présentes statué qu'un intérêt de un pour cent (1%) par mois sera chargé à toutes et chacune des municipalités visées par le présent règlement pour tout versement fait après le quinze (15) de chacun des mois pour lequel il doit être fait;

LE PRÉSENT RÈGLEMENT PRENDRA FORCE ET EFFET SUIVANT LA LOI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé: Francine Ruest-Jutras
Francine Ruest-Jutras
préfète

Signé : Raymond Malouin
Raymond Malouin
secrétaire-trésorier

ADOPTÉ LE : **24 novembre 1999**

RÉSOLUTION D'ADOPTION: **mrc5249/99**

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: **24 novembre 1999**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Drummondville, ce 8 décembre 1999

Raymond Malouin
Secrétaire-trésorier